

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

ARRETE N° 1/000748 MINFOPRA DU

16 FEV 2016

Portant publication des résultats définitifs du concours professionnel du 21 novembre 2015 pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Administration Générale, session 2015.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE.

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°75/774 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier des fonctionnaires de l'Administration Générale ;

Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;

Vu l'arrêté n° 003517/A/MINFOPRA du 18 août 2015 portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Administration Générale, session 2015,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Le présent arrêté porte publication des résultats définitifs au concours professionnel du 21 novembre 2015 pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Administration Générale, session 2015.

Article 2. - Sont déclarés définitivement admis au concours professionnel du 21 novembre 2015 pour le recrutement de trente-cinq (35) Adjoints d'Administration, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

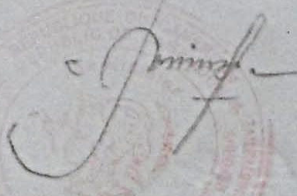
N°	Matricule	Noms et Prénoms
1.	ADAB098	OTEH PHILIP BACHE
2.	ADAF078	TODOU APPOLLINAIRE
3.	ADAY036	YENE AMOUGOU PIERRE
4.	ADAY039	YEBGA ODE SAMUEL DIEUDONNE
5.	ADAY022	YANGA PALMATA ODETTE épouse HAROUNA NDJIDDA
6.	ADAG028	SOULEY HAMAN
7.	ADAY008	FANAWA CHRISTOPHE
8.	ADAD023	TAKUE MOISE
9.	ADAN126	FOULLA NESTOR
10.	ADAE051	TRIPHENE EKOUMOU MENGUE
11.	ADAA061	NJOH FRANKLIN
12.	ADAY050	AYISSI DAMASE
13.	ADAY017	REYANG
14.	ADAB099	WIRNKAR JANNETTE YELA
15.	ADAY118	ELOUNDOU BLANDINE SYLVIE
16.	ADAB081	NKWEKITI PEKUALA MOSES

17. ADAY038	EMBOLO MBIDA CARINE ESTELLE
18. ADAY040	ASSIEM NLOM DORETTE MARLENE
19. ADAY086	MEDUKE AARON EKANE
20. ADAY114	KONANGO JOSEPH
21. ADAY066	ADE YVETTE ANDZEH
22. ADAY107	NYIMOU MBOKE LAURE EDITH
23. ADAE060	SINGA ROSELYNE
24. ADAF004	DJUIDJE KAMGA FLAVIE MIREILLE D'OR
25. ADAY084	BENJAMIN NJOH IKOME
26. ADAF093	NGUIEMKENG NGUEPI CHARLINE ANGELE
27. ADAL045	BILANDA PAULE PRISCILLA
28. ADAY052	ATOUL MIMBANG ELISABETH
29. ADAE079	ANDJEL JEAN ELYSEE
30. ADAY020	MADIKOLLO JEAN MARCELIN
31. ADAE070	BIKIE LILIANE HENRIETTE
32. ADAR007	KEKOULI JEANNE ROSINE
33. ADAM103	AMAYA epse OUMATE ABBA
34. ADAY123	MENGA EGRETOING
35. ADAY006	NDANWIDAM JULIENNE

Article 2. - Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 16 FEV 2016

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative**



ANGOUNG Michel Ango